

**Conseil international du Café**

136<sup>e</sup> session

28 et 29 septembre 2023

Bengaluru (Inde)

**Ordre du jour  
provisoire**

**Point**

**Document**

**Ouverture de la 136<sup>e</sup> session du Conseil et célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation**

Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.

La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.

**1. Ordre du jour provisoire: à adopter**

ICC-136-0 Rev. 3

**2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

**2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23**

Le Chef des opérations fera rapport.

[ICC-136-1](#)

**3. Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le café – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

[WP-Council 333/23 Rev. 1](#)

Étant donné que la date limite pour la prolongation de l'Accord de 2007 est le 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil examinera un projet de résolution sur la prolongation de celui-ci.

**4. Accord international de 2022 sur le Café**

[ED-2409/22 Rev. 1](#)

**4.1 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'Accord de 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

[WP-Council 343/23](#)

**4.2 Membres de l'Accord de 2022 – à noter**

La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.

verbal

**4.3 Cérémonie de signature de l'Accord 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver**

Le Conseil est invité à envisager de donner aux Parties contractantes à l'Accord de 2007 la possibilité de signer l'Accord de 2022 à Bengaluru, en Inde, en plus des gouvernements observateurs invités à la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du café.

[WP-Council 332/23](#)

**5. Politiques nationales en matière de café – à noter**

Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.

verbal

**6. Questions financières et administratives**

**6.1 Comité des finances et de l'administration – à noter**

Le Vice-Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.

[FA-342/23 Rev. 2](#)

[FA-355/23](#)

**6.2 Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter**

Le Vice-Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

[FA-356/23](#)

[FA-352/23 Rev. 1](#)

		<a href="#">FA-359/23</a> <a href="#">ED-2444/23 Rev. 1</a>
<b>6.3</b>	<b>Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b> Le Vice-Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	<a href="#">FA-342/23 Rev. 2</a>
<b>6.4</b>	<b>Répartition initiale des contributions et voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2023/24</b> Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2023/24 seront examinés par le Conseil.	<a href="#">ICC-136-2</a>
<b>6.5</b>	<b>Fonds de promotion – à noter</b> Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs	<a href="#">FA-346/23</a>
<b>6.6</b>	<b>Nouveau vérificateur - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">FA-357/23</a>
<b>6.7</b>	<b>Locaux – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b> La Directrice exécutive fera rapport	<a href="#">FA-358/23 Rev. 1</a> <a href="#">ED-2444/23 Rev. 1</a>
<b>7.</b>	<b>Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter</b>  La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, en insistant sur le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.	verbal
<b>8.</b>	<b>Partenariats</b>	
<b>8.1</b>	<b>Vers la création d'un Fonds mondial pour la durabilité et la résilience du café (FONDS C-SR) OIC/ONU/ITC – à noter</b> Le Chef des opérations présentera les résultats de l'étude de pré faisabilité pour la mise en place du Fonds C-SR. Le Conseil est invité à formuler des recommandations sur la voie à suivre.	<a href="#">WP-Council 340/23</a>
<b>8.2</b>	<b>Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café</b>  La Directrice exécutive présentera: <ul style="list-style-type: none"> <li>Le résultat du 5<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café tenu le 26 septembre 2023 – à noter le rapport du 5<sup>e</sup> Forum</li> <li>Recommandation du Groupe de Travail Public-Privé du café (GTPPC) – Communiqué commun- à examiner et le cas échéant à l'approuver</li> </ul>	<a href="#">CPPTF-11/23</a>
<b>8.3</b>	<b>Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération</b> Le Chef des opérations fera rapport sur la mise en œuvre et la signature de protocoles d'accord et de nouveaux accords de coopération	verbal
<b>8.3.1</b>	<b>Protocole d'accord : OIC – Plateforme mondiale du café (GCP) – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 335/23</a>
<b>8.3.2</b>	<b>Protocole d'accord : OIC – Centre d'Économie Circulaire du Café (C4CEC) – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 336/23</a>
<b>8.3.3</b>	<b>Protocole d'accord : OIC – ITC – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 337/23 Rev. 2</a>
<b>8.3.4</b>	<b>Protocole d'accord : OIC – SCA – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 338/23</a>
<b>8.3.5</b>	<b>Accord de coopération : OIC – Centre de formation du Café (CTC) d'Éthiopie – à noter</b>	<a href="#">WP-Council 334/23</a>
<b>9.</b>	<b>Durabilité du café</b>	
<b>9.1</b>	<b>Cadre réglementaire du secteur du café</b> La Directrice Exécutive fera rapport sur les actions identifiées et prises pour répondre aux questions liées aux dernières réglementations du secteur du café.	verbal

<b>9.2</b>	<b>Cartographie des projets de développement durable – à noter</b>	verbal
	Le Chef des opérations rendra compte du projet en cours « Cartographie des initiatives de soutien pour un secteur du café durable » (initiative conjointe avec l'ITC et l'UE).	
<b>10.</b>	<b>Conférence mondiale du café – à noter</b>	verbal
	La Directrice exécutive / le représentant de l'Inde fera rapport sur la 5 <sup>e</sup> Conférence mondiale du Café.	
<b>11.</b>	<b>Proposition de créer un groupe de discussion sur le café de spécialité - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">ED-2443/23</a>
	Le Conseil examinera la proposition du Panama de créer un groupe de discussion sur le café de spécialité.	
<b>12.</b>	<b>Bureaux et Comités</b>	
	Le Conseil examinera la proposition du Secrétariat visant à officialiser le Comité commun et, le cas échéant, approuvera son mandat	<a href="#">WP-Council 330/23</a>
<b>12.1</b>	<b>Président et Vice-Président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 339/23</a>
	Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-Président et de membres des Comités.	
<b>12.2</b>	<b>Composition du Comité consultatif du secteur privé pour les années 2023/24 et 2024/25 - à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	<a href="#">WP-Council 341/23 Rev. 1</a>
<b>12.3</b>	<b>Président et vice-président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2022 sur le café – à élire</b>	verbal
<b>12.4</b>	<b>Président et vice-président du Conseil – à élire</b>	verbal
	Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2023/24 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.	
<b>13.</b>	<b>Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver</b>	verbal
	Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil	
<b>14.</b>	<b>Réunions futures – à examiner</b>	verbal
	Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	verbal
<b>15.</b>	<b>Questions diverses – à examiner</b>	verbal
<b>Séance de clôture</b>		verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
<a href="#">Accord international 2007 sur le Café</a>
<a href="#">Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Règlement de l'Organisation internationale du Café</a>
<a href="#">Mandats des comités et organes consultatifs</a>
<a href="#">Bureaux pour l'année caféière 2021/22</a>